

20 mars 2024

Les subventions accordées par le Bureau de l'assemblée de la province Sud le mardi 19 mars 2024



Le Bureau de l'assemblée de la province Sud s'est réuni ce mardi 19 mars 2024 pour acter plusieurs projets de délibérations, dans divers secteurs.

Enseignement & formation

Les **vingt-et-un collèges publics de la province Sud** reçoivent une dotation d'équipement de **121 500 000 francs CFP** pour l'année 2024. Chaque année, la province alloue une dotation d'équipement aux collèges publics, pour leur permettre de disposer d'une plus grande autonomie et de faire face aux dépenses d'équipement de travaux de maintien.

L'**association des parents d'élèves de la maternelle de Boulouparis**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **4 725 356 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à la réalisation du projet « une piste de prévention routière », lauréat du Budget participatif 2024.

Associations

L'**association Société de Saint Vincent de Paul**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **5 000 000 de francs CFP**. Cette aide constitue une participation à son fonctionnement pour l'année 2024, qui est à pérenniser pour garantir la poursuite de ses nombreuses actions en faveur des personnes défavorisées.

L'**association Amicale des personnes âgées du foyer logement de N'Géa**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **5 800 000 francs CFP**. Cette aide

constitue une participation au financement du poste d'auxiliaire de vie et coordinatrice à temps plein et d'une partie de son fonctionnement pour l'année 2024.

L'**association SOS Titi de Nouvelle-Calédonie**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **320 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation au développement de l'association. Lauréate de l'édition du Budget participatif 2024, elle souhaite améliorer l'accueil d'animaux en difficulté, sensibiliser le grand public et s'équiper avec du matériel adapté.

L'**association soutien autisme « Les lucioles »**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **9 344 712 francs CFP**. Cette aide constitue une participation au poste d'un enseignant spécialisé intervenant à temps plein dans l'Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) pour l'année 2024. Cette unité accueille les enfants de 3 à 6 ans qui nécessitent une prise en charge adaptée.

L'**association Musée maritime de Nouvelle-Calédonie**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **10 000 000 de francs CFP**. Cette aide constitue une participation aux activités culturelles du musée. Essentielles pour valoriser la mémoire et les patrimoines auprès notamment des jeunes et des touristes.

L'**association Marguerite : Sauvegarde du patrimoine historique de La Foa**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **18 000 000 de francs CFP**. Cette aide constitue une participation au fonctionnement de l'association pour l'année 2024. L'association fait vivre et gère, le site du fort Téremba, classé au titre des monuments historiques, la maison du commandant de La Foa et le site historique du Camp Brun à Boulouparis.

L'**association Le Chapitô de Nouvelle-Calédonie**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **11 755 250 francs CFP**. Cette aide constitue une participation au renouvellement de son parc de projecteurs, vieux de 15 ans. L'Union européenne ayant interdit la fabrication des ampoules à incandescence, l'association doit renouveler rapidement l'entièreté de son parc de projecteurs avec des ampoules Led, dont le coût est plus élevé.

Sports

Quinze sportifs de haut niveau et espoirs de la province Sud, figurant sur les listes du ministère des Sports des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, reçoivent une subvention de **2 370 000 francs CFP**. Ils pratiquent l'escalade, le handball, le handisport, le judo, le karaté, la natation, le rugby, le surf ou encore la voile. Parmi eux, neuf sont classés en catégorie « espoir », un en « relève », quatre en « sénior » et un en « élite ».

L'**association Wildbarz_Sw**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **1 120 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à la réalisation du projet « transport pour le développement sportif », lauréat du budget participatif 2024. Le club de street workout prévoit d'acquérir un véhicule destiné à transporter ses équipements sportifs, lors des événements organisés en province Sud et de développer la pratique de ce sport chez les jeunes.

L'**association des cavaliers de Dumbéa**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **3 200 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à la réalisation du projet « une carrière innovante pour les chevaux », lauréat du budget participatif 2024. Il s'agit d'aménager une carrière innovante en fibre géotextile recyclée, bénéfique pour l'environnement, les chevaux et les poneys.

CONTACT PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49

